



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FARNAY
Place des Combattants
Tel 04 77 73 53 46**

Séance du 6 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de Farnay, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire, M. BARRIER
Date de convocation du Conseil Municipal : 25/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : BARRIER JA, BOULHOL M, GUICHARD P, CHARRE Y, CARCELES P, BACHER M, CHOMIENNE B, D'AVERSA M, FONT F, COTTANCIN B, VIALARD JL

Excusés avec pouvoirs : MARAS L (pouvoir à BACHER M), LA MELA P (pouvoir à BARRIER JA) BONNARD R (pouvoir à CHARRE Y), ALMERTO A (pouvoir à CHOMIENNE B°)

Absents :

Procurations : 4

Nombre de conseiller ayant voté par procuration : 4

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de Séance : BACHER M

Délibération N° 038/2024 : Tarifs : accueil périscolaire 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs étudiés par la commission enfance qui a proposé une augmentation de 2 % applicable au 1^{er} septembre 2024

QF	Accueil du matin et du soir	
	Tarif normal	Tarif majoré
Jusqu'à 500	0,96 €	1,08 €
de 501 à 600	1,02 €	1,16 €
de 601 à 800	1,08 €	1,24 €
de 801 à 1000	1,16 €	1,35 €
Plus de 1000	1,24 €	1,43 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessus. Ils sont applicables au 1^{er} septembre 2024

La secrétaire
BACHER M

Certifiée conforme
Farnay, le 3 juillet 2024
Le Maire
Jean-Alain BARRIER